



Agence Bâtiment Énergie (A.B.E)

Un projet :

- *Qui pose plus de problèmes qu'il n'en résout.*
- *Qui fait l'impasse sur la question des moyens.*
- *Qui cache les véritables objectifs de la SNCF.*

La création d'Agence Bâtiment Énergie (ABE), imposée sans concertation par la Direction de l'Architecture, de l'Aménagement et des Bâtiments (DAAB), est actuellement déclinée dans les régions.

Celle-ci vise à regrouper l'ensemble des « ressources » dédiées à la production de maintenance travaux bâtiments et énergie au sein d'une entité rattachée à un EVEN ou ELOG dont dépend l'Agence de Service Télécom Informatique (ASTI).

Selon la direction, 1700 cheminots de l'équipement des spécialités, surveillants de travaux, SEG, équipes techniques bâtiments, KV, DPX, etc... seraient concernés par cette restructuration.

UN PROJET QUI MANQUE DE LISIBILITÉ

Affirmer, comme le prétend la Direction, que cette nouvelle organisation garantirait une plus grande efficacité, réactivité et qualité de production, tout en favorisant l'évolution et le développement des compétences, relève de la supercherie !

Tout semble démontrer au contraire que les choix opérés par ailleurs sont de nature à aggraver la situation tant des agents de l'équipement chargés de la gestion et de l'entretien des bâtiments, mais également celle de l'ensemble des cheminots et du service public.

UN PROJET QUI MASQUE LES VÉRITABLES OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE EN MATIÈRE IMMOBILIÈRE

La Direction doit nous informer de sa stratégie, de ses objectifs et des moyens qu'elle entend dégager en ce qui concerne sa politique immobilière, ce qui est loin d'être le cas.

En refusant d'aborder les questions de stratégie, d'évolution des budgets, de charges de travail et d'effectifs à moyen terme, en situant les discussions au niveau des régions et établissements et en n'abordant que les principes d'organisation projetés, la direction de l'entreprise tente de masquer ses véritables intentions.

Pourtant, c'est bien à partir d'un constat selon lequel la SNCF détient un patrimoine immobilier souvent vétuste, parfois hors norme, et de la nécessité de dégager des financements nouveaux pour le moderniser et le mettre aux normes, que certaines solutions dangereuses pour l'avenir des cheminots et le service public sont préconisées par la Direction de l'entreprise.

Vendre ce que beaucoup considèrent comme les « bijoux de famille » et les relouer par la suite n'est certainement pas une bonne solution.

Vendre y compris les terrains, les halles ... ne participe pas au développement du rail et à la valorisation de l'offre ferroviaire.

C'est aussi à partir d'un tel constat que la Direction SNCF s'est engagée dans un vaste processus de réorganisation.

- ⇒ Création d'une Direction de l'Immobilier (DIMO), identifiée comme propriétaire unique pour l'immobilier SNCF et maître d'ouvrage (début 2004).
- ⇒ Création d'une Direction de l'Architecture et l'Aménagement, identifiée comme maître d'œuvre chargé des études et des opérations de maintenance et travaux (début 2004).
- ⇒ Projet de mutualisation des Agences Immobilières Régionales, piloté par la DIMO (début 2005 à 2007).
- ⇒ Projet de création d'Agence Bâtiment Énergie en région, piloté par la DAAB (début 2005 à fin 2005).

DES SOLUTIONS EN TROMPE L'ŒIL DANGEREUSES POUR L'AVENIR DE NOS MÉTIERS, L'EMPLOI ET LE SERVICE PUBLIC

Avec de telles restructurations imposées dans un contexte où la baisse massive des emplois, la recherche d'économies sur la formation, la pression sur les salaires, et le développement de la sous-traitance restent de mise ; il est clair que la situation de vie et de travail des cheminots va encore se dégrader.

Quant aux autres solutions préconisées par la direction de l'entreprise, tel que :

- Réduire les coûts de possession des actifs immobiliers en économisant sur la maintenance.
- Dégager des ressources nouvelles pour le financement de l'immobilier en vendant une partie du patrimoine et en faisant appel aux collectivités.
- Faire supporter aux activités et domaines les coûts de ces financements sous forme de loyer au prix du marché.

Là encore, la mise en œuvre d'une telle stratégie ne règle en rien les problèmes posés, bien au contraire, elle conduit à un affaiblissement du service public.

Si le patrimoine de la SNCF est vétuste et parfois hors norme, c'est que trop d'économies ont été faites sur la maintenance et les investissements.

Quant à la vente d'actifs immobiliers que la Direction entend poursuivre et étendre :

- Cela n'a pas conduit la SNCF à augmenter les budgets de maintenance et d'investissements pour moderniser son patrimoine. Ceux-ci continuent de baisser semble-t-il en 2005.
- Tout comme RFF, l'augmentation de 160% des péages ne l'a pas conduit à augmenter les budgets consacrés à la maintenance et aux investissements de l'infrastructure.

Faire payer des loyers en interne au prix du marché :

- C'est une méthode bien connue pour pousser nos dirigeants à réduire les surfaces des locaux de travail et/ou à en rechercher dans des secteurs géographiques moins chers et donc moins bien desservis.
- Ce sont des risques supplémentaires de délocalisation de services, de dégradation de travail et d'allongement de trajet domicile/travail qui se profilent donc pour de nombreux cheminots.

Faire appel aux collectivités pour financer des opérations immobilières :

- n'est pas une garantie de voir la situation s'améliorer si d'aventure les préconisations du rapport MARITON, visant à créer une filiale ou à privatiser la gestion des gares, se confirmaient.

AGENCE BÂTIMENT ÉNERGIE EN RÉGION : NOS MÉTIERS ÉCLATÉS ? LA SOUS-TRAITANCE ÉTENDUE ?

Le regroupement des agents concernés, dans cette agence, ne saurait régler les dysfonctionnements actuels.

Ceux-ci trouvent leurs origines dans la baisse massive des effectifs :

- 12% des effectifs des équipes techniques bâtiments et 7% des surveillants de travaux ont été supprimés en 2003.
- La direction entend poursuivre dans cette voie et recourir à toujours plus de sous-traitance en 2005.
- La suppression de plus de 20% des effectifs en ce qui concerne les métiers liés au bâtiment, dont -50% des « opérateurs » bâtiment, est d'ailleurs envisagée d'ici à 2007.

Si l'on se réfère au schéma directeur de compétence de l'Infra, voici les quelques tendances que nous avons pu relevé :

	Effectifs 2003	Effectifs cible 2007
Dirigeants patrimoine	76	35
Architectes	150	100
Sécurité incendie	23	14
Opérateurs bâtiment	550	250
Négociateurs immobiliers	170	50
Spécialistes bâtiment	50	25
TOTAL	1019	474

NOS MÉTIERS ET NOS SAVOIRS FAIRE MIS À MAL

Sur les questions de formation :

- Ce n'est pas en réduisant les actions de formation de 9,5% en 2005 par rapport à 2003 que l'entreprise sera en capacité d'améliorer le professionnalisme, le développement des compétences, la reconnaissance et le paiement des qualifications des cheminots de l'équipement dans les ABE.

Le transfert des ressources énergie bâtiment à l'ABE conduit :

- A des regroupements de parcours et d'UP SES et Bâtiment, ce qui n'est pas la solution la plus appropriée pour améliorer la réactivité et la proximité.
- A l'éclatement possible des spécialités SEG et surveillants de travaux intervenant sur la maintenance énergie à l'ABE.
- A une réorganisation des pôles Gestion Finances des établissements équipement qui vient s'ajouter au projet CHEOPS qui vise à la suppression de 20% de leurs effectifs d'ici deux ans.

Et ce n'est certainement pas la création d'un nouveau métier de conducteur de travaux ayant une double compétence Bâtiment et Énergie, qui pallieront aux problèmes posés !

Dans de telles conditions la mise en place de l'ABE devrait rapidement démontrer l'inefficacité d'une telle restructuration.

D'autres solutions existes et nécessitent l'intervention des cheminots.

EXIGEONS ENSEMBLE :

- ✚ L'arrêt immédiat des restructurations et de toutes mesures d'éclatement et de réduction de l'offre ferroviaire.
- ✚ Le désendettement du système ferroviaire, le retour à l'unicité de la SNCF et des moyens supplémentaires pour la maintenance et la modernisation du réseau et du patrimoine ferroviaire.
- ✚ Des embauches de cheminots à statut et l'augmentation des effectifs dans les établissements Equipements.
- ✚ Le renforcement du statut, l'amélioration et le respect de la réglementation.
- ✚ La revalorisation des primes de travail à l'équipement et l'ouverture de négociations salariales visant le règlement du contentieux salarial.
- ✚ L'amélioration du déroulement de carrière et l'accès à une formation de qualité pour tous.

***STOP AUX BAISSSES D'EFFECTIFS
STOP AUX RESTRUCTURATIONS
STOP AUX PERTES DE POUVOIR D'ACHAT***

**LE 19 JANVIER, ENSEMBLE
EXIGEONS DES MOYENS POUR LE SERVICE
PUBLIC, L'EMPLOI ET LES SALAIRES.**

Montreuil le 20 décembre 2004